Organisateur : Association Berneuil en Action

Adresse : 2 Bis chemin des Niards Berneuil en Bray 6034

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... **le** .....

Signature

Ci-joint règlement de ____ *€ pour l'emplacement pour une longueur de* ____ *mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne morale

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au *(adresse)*: .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... **le** .....

Signature

Ci-joint règlement de _____ *€ pour l'emplacement pour une longueur de* _____ *mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation